

**COMPTE RENDU CONSEIL**

*Vendredi 19 novembre 2004 à 17 H 00*

*Communauté d'agglomération*

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2005**

---

L'objectif du budget pour 2005 est d'établir les bases financières permettant à la fois la poursuite des actions communautaires et l'équilibre financier de notre Communauté d'agglomération.

### **1. La poursuite des actions communautaires**

Les trois premières années d'existence de l'agglomération dijonnaise ont été mises à profit pour poser des fondations solides (nouvelles communes, nouvelles compétences, nouveaux outils de développement).

Le socle posé, est venu le temps de l'action. 2004 en témoigne déjà avec le lancement de projets tels que Divia (*cf. note sur le lancement*) et la constitution du dossier ANRU d'agglomération (**dossier ANRU bien avancé et présenté le 9 décembre prochain**), ainsi que la multiplication des chantiers comme le Zénith, les Stations d'épuration ou encore Ikéa...

Pour 2005, le Grand Dijon va poursuivre son action, prendre en compte celles qui ont été définies par les études menées en 2004, et engager des investissements importants dans le droit-fil de sa feuille de route à hauteur de 40 millions d'euros, dont 26 millions au titre du contrat d'agglomération.

L'année 2005 sera ainsi marquée par plusieurs axes d'intervention :

- **Le développement économique / le développement urbain :**

- La requalification de zones d'activités (ex. Seita) et des voiries : 1,2 million d'€
- Le soutien à la création d'entreprises (incubateur...) : 150 000 €
- développement des infrastructures (TGV Est, soutien à la liaison Dijon Londres) : 700 000 €

- La poursuite du projet d'aménagement de l'esplanade Erasme : 550 000 €
- **L'habitat / la politique de la ville :**
  - L'effort financier en faveur de la rénovation urbaine avec le dossier ANRU d'agglomération : 1 million d'€
  - Le soutien au logement social : 1 million d'€ pour la participation aux déficits d'opération
- **La culture, le sport / l'enseignement supérieur :**
  - La poursuite du chantier Zénith (12,3 millions d'€) et le lancement de l'étude piscine olympique
  - La mise en œuvre de la convention Université avec un soutien à l'E.S.C. et à l'I.E.P. : 500 000 €
- **L'environnement :**
  - La mise en œuvre de la charte de l'environnement : 600 000 €
  - La création d'une maison de l'environnement : 1 M €
  - La réalisation du turboalternateur : 6,7 millions d'€
  - La réalisation d'un centre de tri et d'un centre de traitement des déchets d'activités de soin : 2 millions d'€
- **Le transport / les déplacements :**
  - La mise en œuvre du réseau DIVIA
  - La création d'un nouveau parc relais : 100 000 €
  - L'aménagement des premiers kilomètres de pistes cyclables : 950 000 €
  - Le lancement d'une étude sur un réseau de transports en site propre : 150 000 €

## 2. Les conditions de l'équilibre financier

Pour accompagner cette dynamique à la hauteur de ses ambitions, la Communauté d'agglomération doit disposer de marges de manœuvre suffisantes.

Or, il faut bien constater qu'à ce jour, il subsiste **un certain nombre d'incertitudes** :

- **Un contexte de réforme** des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales avec une loi sur la décentralisation qui n'a pas favorisé les intercommunalités
- Des perspectives pour 2005 peu claires avec des incertitudes sur les recettes de l'Etat
- Des dotations de l'Etat et des compensations fiscales pour la Communauté qui baissent de 1,1 %

Face à cette situation, la Communauté a la possibilité d'augmenter pour 2005 son taux de taxe professionnelle de 1,5 fois la progression constatée en 2004 sur les taux « ménages » des communes membres, conformément aux règles de lien entre les taux. L'application de cette règle permettrait alors **une progression du taux de T.P. de 1,76 %** (hypothèse prudente de progression des bases de + 3 %), soit un taux à 15,57 % (*cf. tableau comparatif T.P. 2004 des agglomérations de plus de 200 000 habitants*).

La Communauté doit prendre, en outre, une délibération dans le cadre de ses relations financières avec les communes membres, pour préciser à la fois les modalités d'évolution de l'enveloppe annuelle, et les critères de répartition de la croissance de la **D.S.C.** : modération de la croissance des **dotations (+ 3%)** et réflexion sur les **fonds de concours à prioriser (900 000 € prévus)**.

S'agissant de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (T.E.O.M.), autre ressource majeure de la Communauté, celle-ci reste maîtrisée, avec **une progression en 2005 de l'ordre de 5 %**. Il est à noter une évolution de la perception de la T.E.O.M. : les collectivités devront voter un taux et la Communauté devra créer de nouveaux secteurs par niveau de service.

## **ACTIONS COMMUNAUTAIRES**

**Conseil de Communauté du 19 novembre 2004**

### ▪ **Le développement économique**

**Aéroport Dijon Bourgogne** : la participation de la Communauté au fonctionnement 2003 et 2004 est d'environ 400 K € par an, soit : 36,7 %.

#### **Pour mémoire :**

- ✓ 4 mai 2005 : Fin de la convention de concession de la CCI pour la gestion de l'aéroport
- ✓ La CCI Dijon ne souhaite pas être engagée seule par une éventuelle Délégation de Service Public au-delà de la durée de son mandat de Gestionnaire de l'Aéroport ; la CCI souhaite une lisibilité sur les 12 à 15 ans qui viennent
- ✓ Dans le cadre des lois de décentralisation, la compétence aéroport sur ce site de Dijon-Longvic ne pourra pas être transférée à la Région compte tenu de sa vocation militaire
- ✓ Quelle mode de gestion futur ? CCI, Syndicat Mixte entre collectivités et CCI, Société d'Economie Mixte ? Participation de Beaune, Auxerre, Chalon (mise à contribution en cas de retour d'une ligne Low-cost) ?
- ✓ Financement actuel (pour 2003 et 2004) : **Communauté 36,7% avec 400 K€**, CCI 23%, CR 20% et CG 20% (déficit actuel : environ 250 000 euros)
- ✓ Evolution souhaitée des clés de répartition dès 2005 : environ 20 % pour la Communauté
- ✓ Arrêt de la ligne régulière Dijon - Hub de Clermont Ferrand par Air France depuis avril 2004
- ✓ La survie de l'aéroport passe par la présence d'une compagnie Low cost
- ✓ Les discussions entre la CCI et RYAN AIR continuent pour redémarrer la ligne Dijon-Londres à l'horizon du printemps 2005
- ✓ Les conditions techniques émises par RYAN AIR (un contrôle aérien assuré 7 jours /7, un niveau de service pompier augmenté et un aménagement des abords de piste) sont sur le point d'être résolus
- ✓ Par contre, les conditions émises par la BA 102 pour autoriser l'atterrissage de Boeing 737-800 sont plus astreignantes et nécessitent des investissements lourds (rénovation des pistes)
- ✓ Le montant de ces investissements varierait entre 11 et 15 M€
- ✓ L'étude IENAIR fait ressortir que l'aéroport régional Dôle-Tavaux se justifie à terme avec la disparition de la BA 102 et sous condition d'un nombre de passagers supérieur à 200 000

▪ **L'habitat et la rénovation urbaine**

**Le dossier ANRU d'agglomération est bien avancé et sera présenté le 9 décembre prochain.**

**La Communauté soutient 2 opérations de rénovation urbaine :**

- ✓ L'une inscrite à l'ANRU qui concerne la construction de 65 logements dans le quartier du Mail à Chenôve, au travers d'une aide à l'acquisition foncière, soit : 152 000 € ;
- ✓ L'autre inscrite au contrat de ville qui concerne une étude préalable à l'élaboration du projet de renouvellement urbain du quartier du Belvédère à Talant, soit : 21 100 €.

▪ **L'attractivité et le rayonnement du Grand Dijon :**

**La Communauté soutient 2 manifestations :**

- ✓ L'une est le forum national de la communication publique Cap'Com qui se déroulera à Dijon les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2004 : un soutien à hauteur de 20 000 € ;
- ✓ L'autre est le projet Alimia 2005 pour la promotion de l'usage des TIC pour le secteur des industries alimentaires avec une orientation européenne : un soutien à hauteur de 30 000 €.

▪ **Questions diverses**

**Association Atmos'air :** remplacement de M. OBRIOT, représentant de la Communauté d'agglomération par ... M. MASSON.

**INFORMATION :** annonce signature avec LINPAC pour la vente des terrains dans quelques jours.

Nom du document: Conférence 19 nov 04.doc  
Dossier: C:\Documents and Settings\INFO-ST1\Bureau  
Modèle: C:\Program Files\Microsoft Office\Modèles\Normal.dot  
Titre: CONFERENCE DE PRESSE  
Sujet:  
Auteur: Cabinet  
Mots clés:  
Commentaires:  
Date de création: 09/11/04 13:59  
N° de révision: 20  
Dernier enregistr. le: 13/12/04 13:07  
Dernier enregistrement par: INFO-ST1  
Temps total d'édition: 150 Minutes  
Dernière impression sur: 13/12/04 13:07  
Tel qu'à la dernière impression  
Nombre de pages: 6  
Nombre de mots: 3 944 (approx.)  
Nombre de caractères:22 484 (approx.)